



Donation avant 70 ans ou 80 ans ?

Par **RPA78**, le **12/07/2019** à **11:35**

Bonjour,

Ma tante qui n'a pas d'heritiers directs souhaiterait me faire une donation.

1)J'ai lu que Lorsque une personne fait une donation à ses enfants. Il y a apparemment 2 âges importants « paliers » : 70ans et 80 ans.

Quels sont les effets fiscaux des deux ? ou la difference de faire une donation avant 70 ans ou 80 ans ?

2) elle ferait cette donation dans le cadre de la vente de sa maison secondaire. Peut elle utiliser cette donation pour eviter de payer une taxe sur cette vente?

Un grand merci.

RP

Par **Visiteur**, le **12/07/2019** à **11:50**

Bonjour

Vous évoquez votre tante et vous dites "donation à ses enfants"... ?

L'avantage qu'il peut y avoir dans une donation, c'est la valeur retenue si celle-ci est faite en nue propriété.

60% à 70 ans, 70% à 71 à 80 ans

Par **RPA78**, le **12/07/2019** à **11:52**

Pour précision, ma tante n'a pas d'heritiers directs. JE suis son seul héritier légal.

Une défiscalisation sur la vente de résidence secondaire est-elle envisageable par cette donation ?